

























L'essentiel

Plan cantonal de mesures pour la protection de l'air

- ➔ Le 8 avril 2009, le Conseil d'Etat a adopté un plan de 18 mesures pour lutter contre les immissions excessives de polluants dans l'air. Ce plan vise à améliorer la qualité de l'air par des mesures dans les domaines de l'information, de l'élimination des déchets, de l'industrie et de l'artisanat, des véhicules à moteur ainsi que des chauffages. Un accent particulier a été mis sur les mesures permettant la réduction de la pollution due aux **particules fines (PM10)**, qui sont le polluant avec les répercussions les plus importantes en terme de santé publique. En effet, 60% de la population valaisanne était exposée à des concentrations excessives de PM10 contre 40% en moyenne suisse. La publication de l'OFEV «Pollution de l'air et santé» de 2014, produite avec le Collège de médecine de premier recours, avise que sur le plan national les coûts sanitaires dus à la pollution de l'air ont été évalués à 4 milliards de francs pour 2010 (frais médicaux, pertes de production, frais de réoccupation, coûts immatériels).
- ➔ À fin 2014, l'ensemble des 18 mesures étaient en force. Dans le cadre des mesures d'économie, le Conseil d'Etat a décidé d'abandonner la réduction d'impôt sur les véhicules les moins polluants (suppression de la mesure 5.4.2) et de limiter les subventions pour les filtres à particules aux grands chauffages à bois de puissance calorifique égale ou supérieure à 70 kW (modification de la mesure 5.5.4).
- ➔ Six ans après l'adoption du plan cantonal pour la protection de l'air, le bilan de mise en œuvre reste bon. Les efforts doivent être poursuivis pour assurer que le plan cantonal déploie pleinement ses effets et contribue à améliorer la qualité de l'air en Valais.

Qualité de l'air en Valais

- L'ozone (O₃) : Depuis le début des années 1990, les mesures d'ozone ont montré une claire tendance à la baisse. Toutefois, les valeurs limites sont encore fréquemment dépassées sur l'ensemble du territoire, généralement de mars à septembre. Depuis 2004, les niveaux d'ozone n'ont que peu variés.
- Les particules fines (PM10) : Les PM10 sont les polluants avec les répercussions les plus importantes sur la santé publique. Une baisse générale assez régulière des moyennes annuelles est observée depuis 2006. La valeur limite est respectée à toutes les stations pour l'année 2014. Les conditions climatiques favorables ont contribué à ce résultat positif.
- Les concentrations en moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) tendent toutes à légèrement diminuer depuis près de dix ans, excepté en régions rurales d'altitudes où elles stagnent. La valeur limite annuelle de 30 µg/m³ est respectée sur l'ensemble du territoire, comme en 2013. Toutefois, des mesures complémentaires (Nabel) montrent que le long des plus grands axes routiers (autoroute A9) la valeur limite à long terme reste dépassée.
- Les normes de qualité de l'air sont largement respectées pour le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde carbone (CO) et les retombées de poussières.

Région type	Ozone	PM10	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Monoxyde de carbone	Retombées de poussières
Région rurale d'altitude						
Région rurale de plaine						
Centre urbain						
Proximité industrielle						

Comme le montre le tableau ci-dessus, la situation s'améliore sur la plan des limitations à long terme en Valais en 2014. Mais cela dépend pour une part importante de conditions météorologiques ayant favorisé de bas niveaux de pollution de l'air. Les valeurs limites à long-terme sont fixées pour prévenir les effets d'une exposition chronique à la pollution atmosphérique. En effet, les conséquences à long terme d'une charge excessive sur la santé sont plus graves que l'impact à court terme de pollutions intermittentes comme les épisodes de smog estival (O₃) ou hivernal (PM10), ces derniers étant limités dans le temps.

La qualité de l'air s'est globalement améliorée ces 25 dernières années grâce aux nombreuses mesures prises tant dans le domaine des transports, des chauffages que de l'industrie. Les efforts consentis portent leurs fruits. Ils doivent toutefois être poursuivis afin de garantir à long terme un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.